Zeitschrift: Wasser Energie Luft = Eau énergie air = Acqua energia aria
Herausgeber: Schweizerischer Wasserwirtschaftsverband
Band: 93 (2001)
Heft: 5-6

Artikel: Prix de cours d'eau 2001 : canton de Genève honoré le 11 mai 2001
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-939892

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Prix des cours d'eau 2001: Canton de Genève honoré le 11 mai 2001

Le prix des cours d'eau

Reconnaissance publique pour des projets innovateurs et durables

Le prix suisse des cours d'eau est destiné au maintien, à l'aménagement proche de l'état naturel et au développement des cours d'eau et de lac respectant le cycle naturel de l'eau. Il récompense des projets particulièrement réussis qui visent à améliorer la qualité des cours d'eau et des lacs pour l'homme et la nature. L'engagement des intervenants est honoré devant un large publique. Le prix porte l'attention publique sur la signification des cours d'eau et des lacs pour différents domaines et motive les preneurs de décisions à réaliser des projets semblables.

Des projets avec des objectifs divers sont dignes du prix

La panoplie des projets et des mesures – qui doivent avoir au moins 2 à 3 ans afin de pouvoir juger de leur développement – dignes du prix comprend:

- Protection de cours d'eau et de lacs précieux
  Les cours d'eau et les lacs qui sont actuellement dans un état proche de la nature avec une protection allant au delà du minimum prescrit par la loi pour assurer leur fonctionnement écologique à long terme.
- Revitalisation/renaturation
  Projets de revalorisation écologique favorisant l'aménagement et le développement proche de l'état naturel des cours d'eau et des lacs.
- Protection contre les crues
  Projets liant la protection contre les crues avec une revalorisation écologique et paysagiste et proposant des solutions innovatrices pour la protection contre les crues.
- Protection des eaux
  Projets améliorant la qualité des eaux avec une vision globale allant au delà des dispositions légales.
- Exploitation des eaux
  Aménagements liant une exploitation ingénieuse des eaux aux objectifs écologiques et de l'agriculture. Les concepts pour une exploitation durable des eaux souterraines font également partie de cette catégorie.
- Encouragement de jeunes spécialistes
  Les projets et les idées présentant des solutions innovatrices.

Le lauréat est l'initiateur de projet concerné (par exemple communes, cantons, sociétés d'électricité, associations de protection de la nature).

Protagonistes

Le prix suisse des cours d'eau a été fondé par les trois organisations suivantes:

- Association suisse pour le génie biologique;
- Association suisse pour l'aménagement des eaux;
- Pro Natura.

Ces trois organisations s'occupent intensivement avec le domaine des eaux. Ensemble, elles visent un développement durable des cours d'eaux et des lacs suisses.

Le prix suisse des cours d'eau est attribué en 2001 pour la première fois, à l'initiative conjointe de l'Association suisse pour l'aménagement des eaux, de l'Association pour le génie biologique et de Pro Natura. Il est destiné à récompenser des projets ou des actions exemplaires dans le domaine de la gestion, à la fois quantitative, qualitative et environnementale, des ressources en eau.

Les travaux de corrections fluviales réalisés en Suisse depuis le début du 18e siècle étaient surtout destinés à améliorer les conditions de vie d'une société industrielle émergente. Sans vouloir minimiser les bienfaits de ce qui est communément appelé «le progrès», force est de constater que la mutation n'a pas engendré que des effets positifs. Parmi les conséquences de la protection contre les crues et des progrès en matière d'hygiène, s'inscrivent en particulier l'appauvrissement des nappes phréatiques, le déséquilibre sédimentaire des lits alluviaux, la raréfaction des biotopes naturels et la diminution de la qualité des eaux d'étiage.

Laudatio

Le 25 avril 1997, le Grand Conseil de la République et canton de Genève modifiait la loi sur les eaux en introduisant le principe de la renaturation des cours d'eau. Dans son libellé, la nouvelle disposition mentionne que la renaturation «consiste en les travaux faisant appel aux techniques permettant aux cours d'eau de retrouver:

- des biotopes naturels abritant une faune et une flore indigènes diversifiées,
- un tracé et des berges proches de l'état naturel».

On peut dire ainsi qu'à Genève, l'utilisation du génie biologique est pratiquement devenue une obligation légale. La renaturation des cours d'eaux et des rives a été fixée comme l'une des priorités du programme de législature selon les objectifs définis dans le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil du 14 janvier 1999. Grâce à cette volonté politique, de nombreuses réalisations ont déjà vu le jour. La dernière en date concerne la renaturation des Teppes de Véré et du Biolay situées sur le Rhône à l'aval du barrage de Verbois, où les castors n'ont pas attendu l'inauguration officielle du 6 avril 2001 pour s'implanter.

A Genève, un tiers seulement du bassin versant naturel est situé dans le canton. Il trouve comme exutoires le Léman, aussi appelé lac de Genève, le Rhône et plusieurs centaines de ruisseaux et «nants». A l'exception de la Seymaz, toutes les rivières importantes du canton viennent de France. Ce caractère frontalier implique une grande solidarité qui se concrétise par des alliances appelées «contrats de rivières» selon un concept d'origine française destiné à gérer les cours d'eau de manière solidaire, dans une perspective de développement durable. L'Etat de Genève est associé à 5 contrats de ce type, dont celui du Genevois qui concerne 5 cours d'eau franco-suisses et 4 français.

Avec le prix suisse des cours d'eau, l'Association suisse pour l'aménagement des eaux, l'Association pour le génie biologique et Pro Natura se réjouissent d'honorer le canton de Genève pour l'effort particulier accompli ces dernières années dans la gestion des eaux. Attribuée pour la première fois, cette distinction récompense les actions entreprises pour améliorer la qualité de l'eau et la santé de nos rivières. Un grand bravo donc à Genève pour son rôle pionnier, soutenu et dynamisé par des autorités qui ont très tôt saisi l'importance primordiale de la renaturation des cours d'eau. Les résultats obtenus jusqu'ici se révèlent très encourageants et s'inscrivent dans une planification à long terme dont les effets vont se renforcer à l'avenir. Nous espérons que la région du bout du lac devienne ainsi un exemple qui sera cité bien au-delà de nos frontières.

Personnes de contact
Rolf Studer, Association pour le génie biologique, téléphone 026/305 51 87, studerr@fr.ch
Walter Hauenstein, Association suisse pour l'aménagement des eaux, téléphone 056/222 50 69, w.hauenstein@swv.ch
Corinne Costa, Direction romande, Pro Natura, tél. 024/425 03 72, corinne.costa@pronatura.ch